

POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET Tél: 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 16 DU SAMEDI 07/12/2024

Réunion du 2 décembre 2024

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79 Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

CANDIDATURE ORGANISATION COUPE DE LA LOIRE

Les clubs intéressés par l'organisation des demi-finales de la Coupe de la Loire (Seniors) ou finales de la Coupe de la Loire (Valeyre/Léger, Féminines, Seniors) sont priés d'adresser leur candidature auprès de la Commission Seniors, avant le 31 décembre, dernier délai. Les complexes sportifs doivent respecter le cahier des charges des demi-finales et finale de la Coupe de la Loire.

COURRIERS RECUS

Sorbiers La Talaudiere : demande de jouer à 12h30 en D1, le 8 décembre.

Ecotay Moingt : refus de jouer, puis accord pour jouer à 12h30 en D1 le 8 décembre.

Sud Forez Luriecquois : changements de terrains en D4 Poule D et en D5 Poule D, pour le 1er décembre.

Veauche : changement d'horaire en D3 Poule C pour le 30 novembre.

Filerin : demande de jouer le match de Coupe de la Loire, le 15 décembre.

St Just en Chevalet : accord pour jouer le match de Coupe de la Loire, le 15 décembre.

La Fouillouse : refus de jouer le match en D4 Poule E du 1^{er} décembre, si absence d'arbitre : transmis aux règlements ; déclare forfait

en D4 Poule E pour le 1er décembre : transmis aux règlements.

Anzieux : changements d'horaire en D1 et en D4 Poule D, pour le 1er décembre.

St Chamond : changement de terrain en D3 Poule D, pour le 1er décembre.

Abh : changements d'horaire et terrain en D4 Poule E et en D5 Poule D pour le 30 novembre et le 7 décembre.

Plaine Poncins : arrêté municipal pour les 30 novembre et 1^{er} décembre.

La Chaumière : demande d'avancer la rencontre de Coupe de la Loire au 21 décembre : en attente de l'accord du club adverse.

M. TAROUDJIT Madjid (arbitre) : problème de FMI en D5 Poule D, le 30 novembre. Chavanay : demande de jouer le match de Coupe de la Loire, le 15 décembre. Se. La Métare : accord pour jouer le match de Coupe de la Loire, le 15 décembre.

RAPPEL AUX CLUBS

- Art 45.3 : En cas d'arrêté municipal, et pour tout autre motif, au cours des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 45.3 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).

RAPPEL AUX CLUBS ENGAGEMENTS COUPES

Pour les clubs évoluant en championnat Seniors de Ligue, la première équipe départementale sera désignée comme jouant la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club possédant deux équipes départementales, l'équipe première doit s'engager en Coupe de la Loire et l'équipe 2 sera désignée pour jouer la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, il pourra s'engager en Coupe de la Loire et en Coupe Valeyre/Léger, mais devra choisir, à partir des 32ème de finale, l'une ou l'autre des deux coupes départementales (Loire ou Valeyre/Léger).

Les clubs qui sont déjà engagés en coupe Valeyre/Léger sont priés de se reporter au texte réglementaire ci-dessus et modifier leur engagement dans le cas contraire.

NOTE AUX CLUBS

Les clubs de la D5 Poule D sont priés de noter que le terrain de Coise (Pays de Coise) est en synthétique.

Les clubs de la D4 poule D et D5 poule C sont priés de noter que tous les matchs à domicile du club de HAUTES CHAUMES, à compter du 24 novembre, se dérouleront à Essertines en Châtelneuf (lieu dit Chanteperdrix).